

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 15 décembre 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

391-12-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 24 novembre 2015

1.1.2 Procès-verbal du 4 décembre 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Rescinder la résolution 366-11-2015

1.4 Date des assemblées 2016

1.5 Caméra de surveillance carrière Desjardins

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Donation de terrain par Mme Goletto

2.4 Demande d'entente de paiement

3. Ressources humaines

3.1 Employée temporaire à la réception

3.2 Surveillants de la patinoire:

3.2.1 Embauche

3.2.2 Prime de rendement

4. Ressources matérielles et immobilières

5. Sécurité publique

5.1 Entente intermunicipale avec Saint-Donat

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

5.2 Statistiques Sureté du Québec

5.3 Plan de mesures d'urgence : résolution d'adoption

5.4 Organigramme du Service incendie (reporté)

6. Réseau routier, transport

6.1 Priorité des tâches en incendie versus en voirie

6.2 Prolongement zone 50 km/h chemins Val-des-Lacs à Hudon

6.3 Demande d'entretien du chemin Goyer

6.4 Ponceau défectueux chemin Val-Mont

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Dossier du 712 chemin de Val-des-Lacs

7.2 Quai flottant en dérive au lac Quenouille

7.3 Offre de service d'arpentage

7.4 Demande d'acquisition de terrain

7.5 Collecte des matières organiques

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de novembre

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 24 novembre 2015

392-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le procès-verbal du 24 novembre 2015 avec la modification suivante :

À la résolution 363-11-2015, remplacer « résolu à l'unanimité » par « résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes ».

1.1.2 Procès-verbal du 4 décembre 2015

393-12-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le procès-verbal du 4 décembre 2015.

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la MRC des Laurentides

394-12-2015

CONSIDÉRANT QUE le corridor aérobique est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure sous le corridor aérobique présente des signes de dégradation importants;

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous le corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE la réouverture du corridor aérobique est prévue à l'été 2016 suivant le règlement du litige entourant le lac des Pins;

CONSIDÉRANT QUE le corridor aérobique traverse deux MRC de la région des Laurentides et quatre municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le corridor aérobique est un outil de développement économique et social pour la région des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC des Laurentides dans sa demande au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonné et qu'un engagement financier soit pris en ce sens;

ET

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc linéaire, monsieur Clément Cardin et à la MRC des Laurentides.

395-12-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Alexis Poulard pour financer un voyage culturel, linguistique et communautaire;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à la majorité d'accorder un don à Alexis Poulard au montant de 100 \$.

396-12-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Alexis Poulard pour financer un voyage culturel, linguistique et communautaire;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et rejeté à la majorité d'offrir un don à Alexis Poulard, défrayé par les membres du Conseil plutôt que par le budget municipal.

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Rescinder la résolution 366-11-2015

397-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution 366-11-2015 concernant l'amendement de la requête pour obtenir une ordonnance de démolition du bâtiment situé au 2166 chemin du Lac-Quenouille.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

1.4 Dates des assemblées 2016

398-12-2015

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité de tenir les assemblées régulières du Conseil les samedis.

399-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, ainsi que monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, étant dissidents, d'approuver le calendrier des rencontres préparatoires et des assemblées régulières aux dates suivantes :

CALENDRIER DES RENCONTRES 2016	
RENCONTRES PRÉPARATOIRES 13 h (janvier à mars) 16 h (avril à décembre)	ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES 19 h
Mardi le 12 janvier	Mardi le 26 janvier
Mardi le 9 février	Mardi le 23 février
Mardi le 8 mars	Mardi le 22 mars
Mardi le 5 avril	Mardi le 19 avril
Mardi le 10 mai	Mardi le 24 mai
Mardi le 7 juin	Mardi le 21 juin
Mardi le 12 juillet	Mardi le 26 juillet
Mardi le 9 août	Mardi le 23 août
Mardi le 6 septembre	Mardi le 20 septembre
Mardi le 11 octobre	Mardi le 25 octobre
Mardi le 8 novembre	Mardi le 22 novembre
Mardi le 6 décembre	Mardi le 13 décembre

1.6 Caméra de surveillance carrière Desjardins

Cette rubrique est reportée.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

400-12-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'accepter l'émission des chèques n°6999 à n°7053 pour les déboursés du mois d'octobre 2015 pour un montant de 497 254 \$;

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015 pour un montant de 36 038.20 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois d'octobre 2015 de 533 292.35 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

2.2 Rapport des salaires

401-12-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, madame Fatima Hamadi, conseillère, étant dissidente, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de novembre 2015 au montant de 49 802.15 \$ \$ pour un montant net de 39 836.62 \$.

2.5 Donation de terrain par Mme Goletto

402-12-2015

CONSIDÉRANT la résolution 303-09-2015 concernant l'acceptation de la donation de terrain matricule 3717-71-0908 ainsi que la résolution 304-09-2015 mandatant Me Marie-Ève Chalifoux, notaire, pour préparer le contrat de donation ;

CONSIDÉRANT QUE des frais pourraient être déboursés pour l'obtention des certificats fiscaux lors de la disposition d'un bien situé au Québec par un non-résident;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Richard Desjardins, d'acquérir ces terrains ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat de Me Marie-Ève Chalifoux et de référer madame Goletto à Monsieur Richard Desjardins.

2.6 Demande d'entente de paiement

403-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule numéro 3714-65-0739 à raison de 232.78 \$ par mois pour une période de douze mois au montant total de 2 793.39 \$, en y ajoutant le montant des taxes de 2016 selon ses échéances.

3. Ressources humaines

3.1 Employée temporaire à la réception

404-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de madame Danielle Paquette en tant qu'employée occasionnelle à la réception de l'hôtel de ville, en remplacement pendant le congé de maladie de madame Nancy Émond.

3.2 Surveillants de la patinoire:

3.2.1 Embauche

Cette rubrique est retirée.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

3.2.2 Prime de rendement

Cette rubrique est retirée.

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique.

5. Sécurité publique

5.1 Entente intermunicipale avec Saint-Donat

405-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, conseiller étant dissident, d'accepter l'entente intermunicipale prévoyant la fourniture de ressources humaines et matérielles pour la protection réciproque contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Donat.

D'autoriser monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la présente entente.

5.2 Statistiques Sûreté du Québec

406-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'octobre et de novembre 2015.

5.3 Plan de mesures d'urgence : résolution d'adoption

407-12-2015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 343-10-2015 adoptant le plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Val-des-Lacs;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Val-des-Lacs reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Val-des-Lacs;

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créé;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Sylvain Michaudville
Coordonnatrice municipale adjointe de la sécurité civile	Stéphanie Russell
Ministère Sécurité publique	Daniel Ladouceur
Coordonnateur de site	Jonathan Ruffo
Responsable Administration	Sylvain Michaudville
Responsable Sécurité-incendie	Jonathan Ruffo
Responsable Communications	Jean François Delisle
Responsable Sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Responsable Services aux personnes sinistrées	Véronique Cronier
Responsable Services techniques/transports	Farid Madaoui

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

5.4 Organigramme du Service incendie

Cette rubrique est reportée.

6. Réseau routier, transport

6.1 Priorité des tâches en incendie versus en voirie

408-12-2015

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de prévoir la priorité des tâches qui sont susceptibles d'être simultanément au service de la voirie et des incendies;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que lors d'un appel de service incendie, le directeur de la voirie et le directeur du service incendie ou en son absence, son délégué, se consultent afin d'établir la priorité des tâches de l'employé concerné.

6.2 Prolongement zone 50 km/h chemins Val-des-Lacs à Hudon

409-12-2015

CONSIDÉRANT une demande de réduction de vitesse de 80 km/h à 50 km/h entre les numéros civiques 215 et 200 chemin de Val-des-Lacs de la part de l'Association des propriétaires du lac Joseph;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès du ministère des Transports à l'effet de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h entre les numéros civiques 215 et 200 chemin de Val-des-Lacs.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

6.3 Demande d'entretien chemin Goyer

410-12-2015

CONSIDÉRANT une demande de la part de l'Association des propriétaires de l'Ermitage du Mont-Tremblant concernant l'entretien du chemin Goyer;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale indique que le chemin est entretenu à la charge des propriétaires;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser que la Municipalité de Val-des-Lacs entretienne le chemin Goyer.

6.4 Ponceaux défectueux chemin Val-Mont

411-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de remplacer deux ponceaux défectueux situés entre les lots 33-32 et 33-47 sur le chemin Val-Mont au montant de 6 000 \$ taxes en sus. Que les travaux soient exécutés en 2016.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Dossier du 712 chemin de Val-des-Lacs

412-11-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 4 novembre 2015 a été déposée par Xavier Maurel pour Richard Desjardins et qu'elle est accompagnée d'un croquis ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-07 est à l'effet de permettre la localisation d'un site de randonnée animale à 750 m d'une agglomération alors que l'article 103 du règlement 367-02 prescrit que le site doit se localiser à une distance non inférieure à 1000 mètres de toute agglomération ;

CONSIDÉRANT que permettre la localisation d'un site de randonnée animale à 750 m d'une agglomération constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins durant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre la localisation d'un site de randonnée animale à 750 m d'une agglomération aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande à condition que le site soit seulement utilisé du 1^{er} décembre au 31 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 24 novembre 2015 lors de l'assemblée régulière;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

7.2 Quai flottant en dérive au lac Quenouille

413-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes :

De procéder à la recherche du propriétaire du quai situé en face du 103 chemin de la Plage pour qu'il le retire;

De procéder au démantèlement du quai flottant en dérive au lac Quenouille situé en face au printemps 2016 dans le cas où le propriétaire ne serait pas retrouvé.

7.3 Arpentage de lots au garage

414-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Beaudry, Jarry et Garneau inc., arpenteurs-géomètres pour effectuer le piquetage et la préparation de l'opération cadastrale de remplacement des lots 14-71, 14-72, 14-73 et la création d'un seul lot distinct pour un montant de 2 250 \$ plus taxes, en y ajoutant :

Des frais de 198 \$ pour les tarifs exigés par le ministère pour le dépôt des plans de cadastre;

Des frais pour l'émission des permis de lotissement requis pour la transmission des plans pour dépôt au ministère.

7.4 Demande d'acquisition de terrain

Cette rubrique est reportée.

7.5 Collecte des matières organiques

415-12-2015

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la régie avant l'année 2020;

**SÉANCE ORDINAIRE
15 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT le besoin de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) d'évaluer l'équipement et les ressources nécessaires pour accomplir cette collecte;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes que la Municipalité de Val-des-Lacs instaure une collecte de matières organiques par un système de collecte à trois voies sur le territoire de Val-des-Lacs selon un échéancier à être convenu avec la RITL.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de novembre

416-12-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de novembre 2015.

Période de questions

Levée de l'assemblée

417-12-2015

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20 h 49.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**